



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
28 juillet 2003

Original: français

Deuxième session ordinaire de 2003

8-12 septembre 2003, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays avec
la République du Congo (2004-2007)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
I. Analyse de la situation	1-8	2
II. Coopération passée et leçons de l'expérience	9-12	3
III. Programme proposé.	13-35	3
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.	36-39	6
 Annexe		
Résultats et cadre de ressources		7



I. Analyse de la situation du pays

1. Le Congo a connu au cours des années 90 une succession de conflits armés particulièrement destructeurs. Au plan socio-politique, la situation s'est progressivement normalisée depuis la signature des accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités à la fin de l'année 1999. Un référendum constitutionnel ainsi que les élections présidentielles, législatives et sénatoriales ont été organisées au cours de l'année 2002.

2. Le gouvernement s'est résolument engagé à consolider la paix, la stabilité et la sécurité sans lesquelles aucune dynamique de développement n'est possible. Le dernier accord de paix signé entre le gouvernement et la rébellion du Pool le 17 mars 2003 s'inscrit pleinement dans cette dynamique de réconciliation nationale.

3. Le programme du nouveau gouvernement, basé sur le projet de société du Président de la République intitulé « la Nouvelle Espérance », a pour objectifs principaux : i) garantir la paix, la sécurité et la stabilité du pays, rénover l'administration publique, renforcer ses capacités institutionnelles et promouvoir la bonne gouvernance en son sein ; ii) promouvoir une croissance économique régulière ; iii) mailler le pays d'infrastructures de base viables ; iv) éradiquer le chômage ; v) réduire la pauvreté et augmenter l'accès aux services de base ; vi) relever la qualité de vie des congolais ; vii) désendetter l'Etat en poursuivant la coopération avec les institutions de Bretton Woods ; viii) poursuivre la restructuration et la diversification du système financier national ; ix) réformer la fiscalité ; x) contribuer à l'intégration sous régionale. Sur la base de ce projet de société, le gouvernement prévoit d'élaborer en 2003 un cadre de programmation détaillé pour les années 2004-2009. Ce cadre, qui sera en harmonie avec le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), sera décliné en deux plans triennaux et précisera les politiques sectorielles.

4. Selon la classification de la Banque mondiale, le Congo est un pays à revenu intermédiaire. Toutefois, avec un indicateur du développement humain estimé à 0,512, la République du Congo se place au 136^e rang mondial dans le *Rapport Mondial sur le Développement humain 2002*.

5. L'apurement de la dette extérieure, qui reste une conditionnalité majeure pour la coopération

multilatérale (5,9 milliards de dollars en 2001 et 6,1 milliards de dollars en 2002), n'a pas encore permis au Congo de conclure un accord avec le Fonds monétaire international (FMI). Le pays œuvre actuellement pour son accession sur l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) qui permettrait d'obtenir un allègement de la dette. Un tel allègement permettrait d'affecter les ressources rendues disponibles au financement de programmes et projets visant la lutte contre la pauvreté.

6. Les défis auxquels la République du Congo sera confrontée durant les prochaines années se résument fondamentalement au rétablissement, de façon durable, de la sécurité dans ses dimensions politique, économique et environnementale :

Sécurité politique. Consolidation de la paix, du processus démocratique, de l'état de droit ainsi que l'ancrage et le respect des droits humains dans les pratiques quotidiennes des institutions du pays ;

Sécurité économique. Elaboration des stratégies gouvernementales (DSRP), Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement, politiques sectorielles) en vue de réduire la pauvreté (70 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, le taux de scolarisation est passé de 79,5 % en 1992 à 62,5 % en 2002, à peine 2 % des terres arables sont exploitées) et de créer des emplois pour les jeunes (moins de 2 % des 965 000 jeunes en âge de travailler occupent un emploi dans le secteur formel) ;

Sécurité environnementale. Protection et gestion rationnelle des ressources naturelles selon des approches nouvelles basées sur la participation et le partenariat (l'exploitation du pétrole et du bois représentent 99 % des exportations, et plus de 65 % des recettes de l'Etat, la forêt congolaise recouvre 65 % du territoire national).

7. De plus, le VIH/SIDA, le genre ainsi que les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) constituent des défis majeurs. La pandémie du SIDA qui a atteint le taux de 7,2 % selon le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), est devenu la première cause de mortalité dans le pays. Les femmes qui constituent 52 % de la population et 70 % de la main d'œuvre agricole sont toujours victimes d'inégalités et de violence. Enfin, le Congo fait l'objet d'un retard considérable en matière de NTIC qu'il convient de combler.

8. Pour permettre au gouvernement de relever ces défis, l'équipe de l'ONU au Congo a élaboré un document conjoint d'analyse et de planification adapté au contexte spécifique post-conflit du Congo : le Plan ONU. Ce plan, établi pour la première fois en 2000, a été mis à jour à deux reprises et rassemble les éléments relevant à la fois de l'Appel consolidé (CAP), du bilan commun de pays (CCA) et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF). Toutes les actions initiées par le PNUD et les agences du système des Nations Unies s'inscrivent dans ce cadre de planification. Le démarrage d'un processus de formulation d'un CCA puis d'un UNDAF est prévu pour l'année 2004.

II. Coopération passée et leçons de l'expérience

9. Du fait des crises politiques et des guerres successives que le pays a connues, le dernier cadre de coopération du PNUD couvrant la période 1987-1991 n'a pas été approuvé par le Conseil d'Administration du PNUD. En lieu et place le Conseil a autorisé le PNUD à poursuivre son assistance sur une base ad hoc (projet par projet). Ainsi malgré les crises successives, le PNUD n'a pas interrompu son assistance.

10. Depuis la fin des hostilités et en accord avec les priorités du gouvernement, le programme du PNUD s'est articulé autour des volets «réponse aux besoins immédiats des populations» et «appui à la gouvernance démocratique».

11. Les résultats atteints par les différents projets et initiatives du PNUD dans ce contexte post-conflit incluent l'appui au rétablissement progressif de la sécurité (8 500 ex-combattants réinsérés et 12 000 armes légères détruites), la relance des services sociaux de base (340 salles de classes réhabilitées ou rééquipées, plus de 500km de pistes rurales réhabilitées, 63 ouvrages d'eau aménagés, etc.), mais aussi la relance des activités génératrices de revenus (près de 20.000 emplois créés). En outre, le PNUD a appuyé la publication du premier Rapport national sur le développement humain du Congo en 2002 ainsi que le processus d'élaboration du DSRP. Sont également à noter les actions dans le domaine de l'appui aux institutions parlementaires (près de 200 parlementaires et fonctionnaires formés et équipés), de la promotion de la justice et des droits humains (4 cliniques juridiques créées, 330 policiers formés, 3 centres de services créés pour les organisations non

gouvernementales (ONGs), de la lutte contre le SIDA (2 400 enseignants et 3 595 élèves formés).

12. Les principales leçons tirées de la coopération passée au terme de la revue à mi-parcours conduite en mars 2003 se résument à: i) la nécessité d'adopter une approche programme pour maximiser l'impact de l'assistance du PNUD (ce qui n'a été possible du fait de l'absence de politiques et stratégies sectorielles); ii) la consolidation voire l'approfondissement du partenariat avec les ONGs et associations; iii) la nécessité pour les institutions nationales de s'approprier les démarches et pérenniser les résultats et effets des projets et actions; iv) le renforcement des capacités nationales en matière de gestion économique; et v) la nécessité d'approfondir et d'élargir le partenariat avec le secteur privé, notamment dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le VIH/SIDA et la préservation et la gestion de l'environnement.

III. Programme proposé

13. L'élaboration de cette ébauche de programme de pays, pilotée par le gouvernement, a fait l'objet d'une vaste concertation avec la société civile, le secteur privé, le Parlement, les bailleurs de fonds, les agences du système des Nations Unies et autres organismes d'aide au développement.

14. Le programme proposé s'inspire des documents stratégiques du gouvernement évoqués ci-dessus, à savoir la nouvelle espérance et le DSRP intérimaire. Il s'inscrit aussi dans les orientations du plan de l'ONU au Congo, notamment dans ses composantes appui au fonctionnement des institutions issues de l'état de droit, la bonne gouvernance et la réduction de la pauvreté. Enfin, il intègre les préoccupations liées à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (OMD) tout en étant en harmonie avec les grandes orientations du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

15. Les axes sectoriels prioritaires retenus sont: la gouvernance, la lutte contre la pauvreté, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles auxquels il convient d'ajouter les axes transversaux: la lutte contre le VIH/SIDA, les NTIC et les questions de genre, qui agiront en interaction dynamique avec les premiers axes prioritaires pour plus d'effets et d'impact.

16. Il est important de noter que ces trois axes d'interventions sont intimement liés et interdépendants.

Cette interdépendance devra être évidente dans la mise en œuvre des différents programmes. Il est en effet indispensable, par exemple, de lier les actions de développement local aux actions de gouvernance locale, ou encore la lutte contre la pauvreté aux aspects de protection environnementale et de lutte contre le SIDA.

17. De fortes synergies seront donc développées entre les interventions liées à ces trois thèmes. L'établissement de synergies et de partenariats avec la société civile, le secteur privé, les autres bailleurs de fonds et agences d'aide au développement sera également une préoccupation principale.

Gouvernance

Renforcement des capacités du Parlement

18. Le PNUD renforcera les capacités des parlementaires, de la fonction publique parlementaire, ainsi que des différentes commissions afin qu'ils puissent mieux comprendre et jouer leurs rôles au sein de l'institution. Ce renforcement de capacités passera notamment par l'organisation de formations appropriées et la mise à disposition d'outils d'investigation et d'analyse économique, budgétaire et législative.

Appui à la lutte contre la fraude et la corruption

19. L'assistance du PNUD en matière de lutte contre la fraude et la corruption, portera initialement sur l'analyse de cette problématique. Elle pourrait par la suite se traduire par la formulation d'une stratégie de lutte contre ces deux phénomènes et d'un plan d'action subséquent.

Appui à la gouvernance locale, renforcement des capacités des collectivités locales

20. Le PNUD apportera son appui, d'une part au processus de renforcement des capacités de la direction des collectivités locales dans l'élaboration des outils de planification de type participatif et de la maîtrise locale d'ouvrages appropriés, et d'autre part à la clarification et à l'approfondissement de certains textes législatifs liés au transfert des compétences et des ressources. Dans le domaine de la gouvernance locale, le PNUD pourra appuyer les autorités locales dans la promotion de l'état de droit et le renforcement des capacités des structures décentralisées ou déconcentrées.

Appui à l'élaboration des stratégies gouvernementales (DSRP, Plan-cadre, OMD, politiques sectorielles, tableau de bord pour la coordination de l'action gouvernementale, etc.)

21. Le PNUD continuera à aider le gouvernement dans l'élaboration de son DSRP final. Il appuiera également le Ministère du Plan dans la formulation des programmes triennaux d'investissements publics, en accord avec les orientations du DSRP et en tenant compte des OMD. Des concours spécifiques pourront également être envisagés pour l'élaboration de politiques sectorielles. L'appui à la mise en place d'instruments et d'outils de coordination et de pilotage du travail gouvernemental (tableau de bord, lettres de mission), est également prévu en collaboration avec le Ministère d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale.

Pauvreté

Appui aux initiatives de développement local

22. L'assistance du PNUD visera notamment la consolidation des acquis de l'expérience acquise auprès des communautés en matière d'initiatives de développement local. Ces initiatives suivront une démarche de planification participative, elles apporteront des facilités financières pour des investissements multisectoriels et renforceront les capacités des populations et des collectivités locales afin d'améliorer la gouvernance locale.

Promotion de l'emploi des jeunes par la mise en place d'un dispositif institutionnel approprié et la promotion de la micro-finance

23. Le PNUD appuiera le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre d'instruments financiers spécifiques telle la micro-finance et de mesures initiatives pouvant créer un cadre favorable à l'initiative individuelle ou collective des jeunes. Cette assistance portera également sur la formulation de politiques de formation adaptée aux besoins de diversification de l'économie.

Appui à la réinsertion des ex-combattants

24. Le PNUD poursuivra son assistance en matière de démobilisation et réinsertion des ex-combattants dans le cadre du Programme multi-pays de démobilisation et réintégration (MDRP). Concomitamment, les activités de collecte et de destruction d'armes légères seront poursuivies tout en renforçant les capacités du Gouvernement afin de lui permettre parachever le

processus de désarmement et d'instaurer la sécurité dans l'ensemble des régions.

Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

25. Dans le domaine de l'environnement, le Congo est confronté à de sérieux problèmes, notamment la destruction des écosystèmes forestiers et marins, la dégradation de l'environnement urbain, du cadre de vie et de l'habitat dans les principales villes.

Information, éducation et sensibilisation environnementale

26. L'intervention du PNUD consistera à promouvoir l'information, l'éducation et la sensibilisation environnementale à travers le programme « Gestion de l'environnement et des ressources naturelles ». Un centre d'information, d'éducation et de sensibilisation environnementale sera mis en place pour informer et éduquer le grand public sur les questions environnementales.

Pollution marine et côtière

27. L'appui du PNUD contribuera à la réhabilitation de la qualité des eaux marines et côtières. Cet appui s'inscrira dans le cadre d'une stratégie nationale de réhabilitation des eaux marines côtières qui sont polluées par l'exploitation offshore du pétrole à Pointe Noire.

Environnement urbain et amélioration du cadre de vie

28. Le PNUD renforcera les capacités du Gouvernement et des collectivités locales dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des programmes adaptés pour une gestion efficace de l'environnement urbain en vue de l'amélioration des conditions de vie de la population.

Protection des écosystèmes forestiers

29. Le PNUD appuiera le Gouvernement dans la mise en oeuvre du Plan National d'Action Environnemental, notamment dans son volet visant à préserver le patrimoine forestier. La préservation des galeries forestières et des steppes sera assurée à travers la création des forêts communautaires qui permettront d'approvisionner les centres urbains en bois de chauffe.

Eaux internationales, changements climatiques et biodiversité

30. Le PNUD appuiera le gouvernement dans l'application des dispositions des conventions internationales en matière de changements climatiques, de biodiversité et de préservation des eaux d'intérêt international.

Thèmes transversaux

31. Les thèmes transversaux retenus, le VIH/SIDA, le Genre et les NTIC sont autant de questions qui concernent la gouvernance, la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement. Toutes les activités du programme du PNUD intégreront les dimensions liées au genre et à la lutte contre le SIDA et utiliseront, chaque fois que ce sera possible, les NTIC comme outils puissants de gestion et de communication.

Lutte contre le VIH/SIDA

32. Les conflits armés successifs ont eu pour conséquence l'accélération de la propagation du VIH/SIDA du fait notamment des violences sexuelles à l'égard des femmes.

Renforcement des capacités dans la mise en oeuvre du Cadre stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA

33. Le PNUD appuiera le Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA dans la mise en oeuvre du cadre stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA. Son appui consistera à fournir des services de conseil, d'assistance et de formation en vue d'une programmation efficace des activités et de la gestion rationnelle des fonds mobilisés pour la mise en oeuvre du cadre stratégique. De plus le PNUD poursuivra son action prévention dans les écoles et apportera un appui aux activités de plaidoyer.

Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

34. L'assistance du PNUD autour de : i) l'appui à la formulation d'une Stratégie nationale de développement des NTIC assortie d'un plan d'action pour le développement des infrastructures nécessaires et ii) la mise en place de nœuds Internet à Pointe-Noire et Brazzaville.

Genre

35. L'appui du PNUD consistera à renforcer les capacités nationales pour une mise en œuvre effective de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Un accent particulier sera mis sur la prise en compte de la dimension genre dans la lutte contre le VIH/SIDA.

VI. Gestion, suivi et évaluation du programme

36. Les capacités nationales actuelles qui ont été largement affectées par les guerres successives que le pays a connus ne permettront dans l'immédiat une utilisation effective de la modalité exécution nationale (NEX). Aussi cette modalité sera-t-elle appliquée de manière sélective et graduelle tout en développant les capacités nécessaires pour permettre aux entités nationales de mettre en œuvre les projets et programmes financés par le PNUD. Dans l'intervalle, il sera fait recours à l'expertise des agences spécialisées des systèmes des Nations Unies, du programme des volontaires des Nations Unies (VNUs), des ONGs et parfois à la modalité d'exécution par directe (DEX) par le PNUD quand les circonstances le justifieront.

37. En tirant les leçons de l'expérience passée et conformément aux recommandations de la revue du programme, l'approche programme sera privilégiée. Cette approche favorisera une plus grande cohérence de l'ensemble du programme. Elle permettra aussi de développer des synergies et complémentarités avec les interventions des autres agences du système des Nations Unies et des autres partenaires au développement.

38. L'évaluation des performances globales du présent programme sera sur une base annuelle et ce à travers les instruments du cadre des résultats stratégiques. Le programme fera l'objet d'une revue à mi-parcours qui permettra si nécessaire d'ajuster les orientations du programme en fonction de celles qui seront retenues dans le cadre de l'UNDAF et des priorités nouvelles du gouvernement. En outre le mécanisme de suivi-évaluation du programme bénéficiera des évaluations thématiques et des évaluations d'impact qui seront réalisées dans le cadre du système du coordonnateur résident.

39. Le bureau du PNUD envisage de formuler une nouvelle stratégie de mobilisation de ressources adaptée aux défis nouveaux et qui lui permettront de

compenser la faiblesse relative de ses ressources ordinaires. Cette stratégie sera basée sur un plaidoyer ciblé et sur des programmes/secteurs dans lesquels le PNUD a un avantage comparatif avéré. Dans cette perspective le PNUD mettra notamment l'accent sur le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion qui a été dans le passé financé pour l'essentiel par les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Dans le domaine de la gouvernance et de la gestion économique en particulier, le Bureau travaillera en étroite coopération avec la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, la France et l'Union Européenne soit dans le cadre de partage des coûts ou de financements parallèles. Il importe de noter que l'axe du programme portant sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles sera pour l'essentiel financé par le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) et des ressources autres que le MCRB 1 et 2 (montants cibles pour l'allocation des ressources de base). Enfin, le Gouvernement s'engage à augmenter sa contribution au financement du programme de façon à revenir au niveau d'avant la crise.

Annexe : Résultats et cadre de ressources

Domaines d'intervention stratégiques	Effets escomptés	Indicateurs de résultats ou objectif	Produits, y compris indicateurs clés, selon que de besoin	Ressources par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine de programme (en milliers de dollars des Etats Unis)
OBJECTIF 1 : PLAN ONU – Renforcer les capacités des institutions clés de la gouvernance				
Capacité des principales institutions de gouvernance renforcée				
G1-SGN2- SAS1 Capacité institutionnelle des structures, systèmes et processus parlementaires	Efficacité et représentativité accrues du Parlement à assurer ses fonctions législatives et de contrôle du gouvernement	Fonctionnaires et parlementaires comprennent et jouent leurs rôles institutionnels	Fonctionnaires et 203 parlementaires formés et mieux équipés pour comprendre et jouer leurs rôles institutionnels	Ressources ordinaires MCARB 1.1.1. 177 Autres ressources Participation de tiers au coûts 300
G4-SGN2- SAS2 Ratification, mise en oeuvre et suivi du CEDAW et de son Protocole	Convention sur l'élimination de toutes des formes de discriminat à l'égard des femmes et son Protocole ratifiés, mis en oeuvre et suivis	Textes juridiques revus en tenant compte de la Convention	Rapports de mise en œuvre et de suivi de la Convention disponibles	Ressources ordinaires MCARB 1.1.1. 127 Autres ressources Participation de tiers au coûts 500
Cohésion sociale augmentée sur la base d'une gouvernance locale participative et des communautés et institutions renforcée				
G1-SGN3- SAS3 Capacité et partenariats entre les autorités locales et les organisations de la société civile	Autorités locales et communautaires impliquées dans la planification et la gestion des activités de développement et de services publics	Pourcentage du total des recettes publiques allouées et gérées au niveau des collectivités locales	- Gestionnaires des collectivités locales et représentants de la société civile formés et équipés pour élaborer, mettre en œuvre, assurer le suivi et l'évaluation des plans de développement local dans 10 départements - Capacités opérationnelles des services publics décentralisés renforcées	Ressources ordinaires MCARB 1.1.1. 279 Autres ressources Participation de tiers au coûts 700 Participation du gouvernement aux coûts 300
Un secteur public efficient et responsable				
G1-SGN4- SAS1 Efficacité et responsabilité de rendre compte dans la gestion publique	Efficacité améliorée, responsabilité et transparence dans la gestion publique	Dispositif institutionnel anti-corruption mis en place et opérationnel avec des mécanismes indépendants	Institutions de contrôle et institutions judiciaires indépendantes opérationnelles et renforcées (par exemple : Cour des Comptes, Haute Cour de la Justice, etc.)	Ressources ordinaires MCARB 1.1.1. 203 Autres ressources Participation de tiers au coûts 100 Participation du gouvernement aux coûts 100
OBJECTIF 2 : PLAN ONU – Contribuer aux efforts du gouvernement dans l'élaboration et la mise en oeuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté				
Problématique de la pauvreté humaine et monétaire posée dans le cadre de la politique nationale				

DP/DC/PRC/1

<u>G2, SG1, SAS1</u> Développement et mise en oeuvre des stratégies et des politiques de réduction de la pauvreté	Capacités du gouvernement et de la société civile renforcées pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD	Stratégies, plans et programmes de réduction de la pauvreté, intégrant les préoccupations des OMD élaborés et mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'élaboration et au processus d'adoption des DSRP intérimaire et final - Rapports annuels de suivi des OMD disponibles 	<u>Ressources ordinaires</u> MCARB 1.1.1. 127 <u>Autres ressources</u> Participation du gouvernement aux coûts 100
		Accroissement de la prise de conscience des populations sur le VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de plaidoyer menées à l'attention des décideurs politiques et économiques, des employeurs, des confessions religieuses, etc. - Nombre d'enseignants et d'élèves formés à la problématique du VIH/SIDA 	<u>Ressources ordinaires</u> MCARB 1.1.1. 279 <u>Autres ressources</u> Participation de tiers au coûts 800
		Accroissement des opportunités d'emplois pour les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Politique nationale de promotion de la micro-finance élaborée et mise en oeuvre - Nombre d'emplois et d'activités génératrices de revenus créés, de formations organisées 	<u>Ressources ordinaires</u> MCARB 1.1.1. 532 <u>Autres ressources</u> Participation de tiers au coûts 300 Fonds/fonds de dépôts (Suède) 1 000
		Amélioration de la sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ex-combattants réintégrés socialement et économiquement et nombre d'armes collectées et détruites 	<u>Autres ressources</u> Fonds/fonds de dépôts (EU) 2 000
		augmentation de l'accès des populations aux NTIC	<ul style="list-style-type: none"> - Plate-forme NTIC nationale renforcée (nœuds Internet) - Stratégie nationale de développement et de promotion des NTICs disponible 	<u>Ressources ordinaires</u> MCARB 1.1.1. 380 <u>Autres ressources</u> Participation de tiers au coûts 500 Participation du gouvernement aux coûts 300
OBJECTIF 2 : PLAN ONU – Appuyer les efforts du pays à promouvoir la gestion durable de l'environnement				
<i>Gestion environnementale durable et développement énergétique pour améliorer les conditions de vie et la sécurité des pauvres</i>				
<u>G3-SGN1-SAS2</u> Cadre institutionnel pour la gestion environnementale durable et le développement de l'énergie	Capacité renforcée des autorités nationales et sectorielles à planifier et à mettre en oeuvre des approches intégrées de la gestion environnementale et du développement énergétique répondant aux besoins des pauvres	Mécanismes gouvernementaux mis en place pour la planification et le suivi des activités liées aux conventions, protocoles internationaux, etc..	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies, plans d'action et rapports nationaux disponibles tel que convenu à travers les instruments internationaux 	<u>Autres ressources</u> Fonds/fonds de dépôts (FEM) 500
		Stratégies/plans /programmes sectoriels intégrant la gestion des écosystèmes et des approches et concepts d'énergie durable élaborés et mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Plans opérationnels sectoriels de préservation des écosystèmes (marins, forestiers, eaux douces, etc.) disponibles et mis en oeuvre 	<u>Ressources ordinaires</u> MCARB 1.1.1. 431 <u>Autres ressources</u> Participation de tiers au coûts 300 Participation du gouvernement aux coûts 200 Fonds/fonds de dépôts (FEM) 500

		Ressources ordinaires	
		MCARB 1.1.1.	2 535
		Autres ressources	
		Participation de tiers au coûts	3 500
		Participation du gouvernement aux coûts	1 000
		Fonds/fonds de dépôts	4 000
